

**MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
MRC DES APPALACHES (QUÉBEC)**

RÈGLEMENT N^O 443

**RÈGLEMENT DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE KINNEAR'S MILLS**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 3 octobre 2011 concernant le règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux de Kinnear's Mills ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Céline Landry et appuyé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement numéro 443 portant sur le code d'éthique et de déontologie est et soit adopté.

Donné à la municipalité de Kinnear's Mills, ce 11^e jour d'octobre 2011.

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

Le règlement numéro 443 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux de Kinnear's Mills a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 7 novembre 2011.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 10 novembre 2011.

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 11 h 56 ce 10 novembre 2011.

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière